

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 MAI 2024

Délibération n°2024.05.81

Centre information jeunesse – Subvention 2024 : avenant n°1 à la convention financière 2024

LE DEUX MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 25 avril 2024

Secrétaire de Séance : Maud FOURRIER

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **60**
Nombre de pouvoirs: **11**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Gérard LEFEVRE, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Anthony DOUET, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, François ELIE à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Frédéric CROS, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Corinne MEYER,

Suppléant(e.s):

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2024

**DELIBERATION
N°2024.05.81**

Rapporteur : Hélène GINGAST

**CENTRE INFORMATION JEUNESSE - SUBVENTION 2024 : AVENANT N°1 A LA
CONVENTION FINANCIERE 2024**

Pilier : 1/ REpondre aux besoins des hab et des communes
Ambition : 102 ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ
Enjeux : 10201 1) COORDINATION ENFANCE JEUNESSE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Gratuité d'accès à des services
ODD 3 : Amélioration des conditions de vie
ODD 4 : Politiques Enfance Jeunesse
ODD 10 : Politiques d'égalité et de cohésion sociale

Depuis 40 ans, le centre d'information jeunesse (CIJ) participe à l'épanouissement et la réussite des jeunes du territoire de GrandAngoulême. Parmi ses nombreuses missions, le CIJ a toujours eu à cœur d'aider et accompagner les jeunes dans leurs projets. Parce que la jeunesse fourmille d'idées, de désirs et de passions, des centaines de jeunes ont ainsi pu voir leurs projets se réaliser.

Le CIJ souhaite les mettre à l'honneur pour célébrer son 40^{ème} anniversaire lors d'une soirée «projets jeunes et engagement », le jeudi 16 mai à la Nef, qui réunira ses partenaires, les jeunes et le grand public.

Cette soirée festive et gratuite pour tous présentera notamment une quinzaine de projets réalisés par de jeunes porteurs de projets qui ont été accompagnés par le CIJ, et pour la plupart financés dans le cadre du dispositif JIGA (Jeunes Initiatives GrandAngoulême).

Elle fera également la promotion des dispositifs d'engagements (Service National Universel, service Civique, conseil régional des jeunes...) auprès du public jeune attendu.

Le conseil d'administration du CIJ sollicite une subvention exceptionnelle de 2 000 € auprès de GrandAngoulême pour financer cet évènement estimé à 13 880 €.

Cette subvention (soit 14,5 % du coût de l'évènement et 23 % du montant des recettes attendues) est demandée en supplément de la subvention annuelle de 147 500 € liée à la convention pluriannuelle d'objectifs, finançant les missions générales du CIJ et accordée par la délibération n° 2024.03.34 du 28 mars 2024.

A noter que le CIJ sollicite également d'autres collectivités et des financeurs institutionnels et privés pour des recettes complémentaires permettant le financement de l'évènement. 4 000 € ont déjà été obtenus (Université et Crédit Agricole pour 2 000 € chacun)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé par ces versements, y compris à titre personnel ou familial,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER au Centre Information Jeunesse une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour le financement de la soirée « projets jeunes et engagements » à l'occasion de son 40ème anniversaire;

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention financière entre le Centre Information Jeunesse et GrandAngoulême pour l'année 2024, qui permettra le versement de la subvention exceptionnelle, en précisant les modalités ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à cette action.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

PROJET
AVENANT N°1 à la
CONVENTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Entre

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex

Ci-après dénommée « GrandAngoulême » et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, autorisé par délibération n°2024.05.XX du conseil communautaire du 2 mai 2024.

Et

L'association Centre Information Jeunesse (**CIJ**), dont le siège est situé Place du Champs de Mars, 16 000 ANGOULEME,

Ci-après dénommée «CIJ» et représentée par son Président, Monsieur Victor KERRIGUY

Art 1 : Objet de l'avenant N°1

Par délibération N° 2024-03-34 du 28 mars 2024, GrandAngoulême a décidé d'attribuer une subvention de 147 500 € pour l'année 2024 pour permettre au CIJ la mise en œuvre du projet convenu dans la cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour la période 2022-2024.

Considérant que le CIJ sollicite une subvention exceptionnelle complémentaire pour le financement de la soirée « projets jeunes et engagements » proposée aux jeunes du territoire, au grand public et aux partenaires du CIJ à l'occasion du 40ème anniversaire du CIJ, il est nécessaire de rédiger un avenant N°1 à la convention financière 2024.

Art.2 : Participation financière de GrandAngoulême et modalités de versement

Le montant de la subvention exceptionnelle versée par GrandAngoulême au CIJ pour la mise en œuvre de la soirée « projets jeunes et engagements » est fixée à 2 000 €, et porte le montant total de la subvention 2024 au CIJ à 149 500 €.

	2024
« Info Jeunes » (dont Europe/Mobilité internationale ; Relais de l'Info ; ERIP)	85 500 €
Animation de la vie étudiante	22 000
JIGA (Jeunes Initiatives GrandAngoulême)	10 000 €
Déploiement de l'Information Jeunesse sur le territoire (dont « Boussole des Jeunes »)	30 000 €
Soirée « projets jeunes et engagements »/ 40 ans du CIJ	2 000
TOTAL	149 500 €

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024

Les modalités de versement sont les suivantes :

GrandAngoulême verse :

- Un acompte de 40 000 €, conformément à la délibération de GrandAngoulême du 13 décembre 2023
- Un versement de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution, acompte déduit, soit (107 500 €/2 = 53 750 €), après notification de la convention et vote du budget 2024, soit ;
- Le solde (53 750 €+ 2000 € pour le financement du projet 40 ans du CIJ, soit 55 750 €), au vu des justificatifs fournis conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention pluriannuelle 2022/2024.

GrandAngoulême se libérera de la somme due en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Centre Information Jeunesse (CIJ)

Domiciliation: Crédit Agricole Charente Périgord / Angoulême Champs de Mars –

RIB : 12406 / 00124 / 70003008639 / 68

IBAN : FR 7612406001247000300863968

Les articles 3, 4 et 5 de la convention sont inchangés

Fait à Angoulême, le

Pour GrandAngoulême
Par délégation, pour le Président,
La conseillère déléguée,
En charge de la Cohésion Sociale Jeunesse

Pour le CIJ,
Le Président,

Hélène GINGAST

Victor KERRIGUY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240502-2024_05_81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 16/05/2024